

IV DECISIONS AU SUJET DES RELATIONS EXTERIEURES DE L'UNESCO

Lors de la troisième session, la Commission des relations extérieures et officielles, présidée par M. David Hardman, député, représentant du Royaume-Uni, a examiné plusieurs questions d'importance en ce qui concerne les relations extérieures de l'UNESCO. On a réglé plusieurs problèmes lors d'une assemblée conjointe de la Commission du programme et de la Commission des relations extérieures et officielles. La Commission a rapidement épuisé l'ordre du jour et n'a que très rarement eu à recourir au scrutin pour régler les questions.

La conférence de Mexico a demandé au Secrétariat d'étudier, de concert avec les Nations Unies et les institutions spécialisées, le problème de la représentation de l'UNESCO dans les foyers principaux de culture du monde. A Beyrouth les Etats arabes ont réitéré leur demande afin qu'on établisse un service de liaison culturelle; on a adopté une proposition soumise par les délégations des Etats-Unis, de l'Egypte, de la Turquie, du Liban, et de l'Arabie saoudite et demandant au Directeur général de mettre le projet en oeuvre. On a longuement discuté une proposition conjointe du Brésil et de Cuba demandant à l'UNESCO d'établir un bureau régional dans l'hémisphère occidental. Les délégués ont finalement décidé que le Directeur général devrait constituer un bureau régional, avec le consentement de l'Organisation des Etats de l'Amérique et celui du Comité de coordination des Nations Unies.

Les discussions qui se sont élevées au sujet des relations existant entre l'UNESCO et les Etats membres concernaient surtout les rapports que doivent périodiquement présenter les Etats membres au sujet des lois et règlements qu'ils édictent dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture intellectuelle et au sujet des mesures prises pour mettre à exécution les vœux et les accords proposés par l'Organisation. Certains délégués ont signalé que trop souvent, par le passé, l'UNESCO avait demandé des renseignements de façon trop vague et que seuls neuf Etats membres, dont le Canada, avaient présenté leurs rapports de 1948 avant que s'ouvre la troisième session. A la suite de cette discussion, la Commission a adopté une résolution demandant au Directeur général de présenter aux Etats membres un exposé détaillé des rapports à préparer en 1949, et priant les Etats membres de déposer leurs rapports au moins trois mois avant l'ouverture de la Conférence générale.

Lors de la deuxième session, le Directeur général a été prié de rédiger un projet de règlement concernant la méthode à suivre quand l'UNESCO présente des vœux et des projets d'accord aux Etats membres. On a présenté le projet de règlement à la Conférence de Beyrouth mais comme il était trop long, on a décidé de le soumettre à l'examen des Etats membres durant 1949.

La Commission a passé en revue la besogne accomplie par l'UNESCO l'an dernier, afin d'étendre son influence aux territoires en tutelle ou à ceux qui n'ont pas le gouvernement autonome. Elle a décidé de poursuivre les efforts tentés jusqu'à présent en suivant les voies appropriées. Au sujet des relations entretenues avec l'Allemagne et le Japon, la Conférence générale a établi un plan d'action très détaillé visant les buts suivants:

- (i) distribuer les documents publiés par l'UNESCO aux groupements intéressés d'Allemagne et du Japon;